

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRLOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Délibération n° : 56-2015

Objet : Fonds de Solidarité Logement – convention de partenariat avec le Conseil Départemental

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir du fait de difficultés particulières (inadaptation des ressources ou de leurs conditions d'existence, ou cumul de difficultés).

Le financement de ce fonds est assuré par le Conseil Départemental de la Côte d'Or et un ensemble de financeurs dont la Ville de Dijon au travers de son CCAS.

Comme chaque année, le CCAS est ainsi sollicité afin de se positionner sur le montant de sa subvention au titre du FSL.

A ce titre, une somme d'un montant de 25 400 € est inscrite au budget 2015 du CCAS au titre de la participation de la Ville de Dijon au financement de ce dispositif.

Cette somme sera versée au Département après approbation de la convention par le Conseil d'Administration du CCAS.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer les trois exemplaires de la convention relative au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 DEC. 2015



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Fabrice CHATEL



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

17 DEC. 2015